

Rénovation d'un chalet

Chemin des Vioz 15
1865 Ormont-Dessus



Coordonnée du bâtiment

Parcelle N° : 3328

ECA N°: 1479

GPS : E 2 577 930 N 1 132 859

Type de rapport diagnostic
des polluants de construction

« Avant travaux »

Selon le cahier des charges ASCA 1.5

N° de dossier 240548

Version du rapport : 1.0

FAGES



Sommaire

1	Identification du rapport	3
2	Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic	4
3	Conclusions du rapport	5
4	Situation potentiellement dangereuse pour les occupants.....	7
5	Réserves.....	7
6	Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	8
7	Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement	10
8	Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement	14
9	Annexe 1 : plans	15
10	Annexe 2 : résultats de laboratoire	19

1 Identification du rapport

DIAGNOSTIC DES POLLUANTS DE CONSTRUCTION

N° d'identification	240548
Type de diagnostic	« Avant Travaux »
Désignation de l'expert Adresse	Pierre Maeder AMDTdiag Général-Guisan 22 1180 Rolle +4179 122 72 72 amdt.ch amdtdiag@gmail.com
Bureau d'ingénieurs	Bâti-Conseils Sàrl Route de la Chocolatière 27 1026 Echandens
Laboratoire d'analyses	Analysis Lab SA Eckweg 8 2504 Bienne
Date du rapport	13 mai 2024
Type de rapport	Selon cahier des charges ASCA 1.5
Mandant	François et Chantal Schenk Chemin des Vioz 15 1865 Ormont-Dessus
Propriétaire du bâtiment	François et Chantal Schenk Chemin des Vioz 15 1865 Ormont-Dessus
Nombre total de pages y compris les annexes	20

2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

Visite préalable

La visite préalable a été effectuée le	3 mai 2024
Accompagnateur	--

Diagnostic

Le diagnostic a été effectué le	3 mai 2024
Accompagnateur	--

Rapport de visite

Lors de notre visite, nous avons eu accès à tous les locaux. Ceux-ci sont inoccupés.

La toiture est en tuiles fibrociment, sous-couverture bois. Le chauffage était à bois. La cheminée n'a pas d'isolation.

La construction est de type chalet, en bois, extérieur et intérieur, avec une isolation (prélevée, RAS) entre les parois. Les fenêtres des combles et du sous-sol sont récentes. Pas de masse d'égalisation.

Le sous-sol est constitué de caves en terre battue, murs en pierres et plafonds en bois (planchers du rez-de-chaussée). Le cabanon est en bois, toit en tôles, RAS.

Etendue du diagnostic

Le diagnostic réalisé est de type « AVANT TRAVAUX ».

Le diagnostic se porte l'ensemble du bâtiment de la :

Parcelle N°: 3328

ECA N° : 1479

Adresse : Chemin des Vioz 15, 1865 Ormont-Dessus

3 Conclusions du rapport

Il a été repéré **4** éléments **contenant de l'amiante**.

Certains matériaux sont considérés amiante par défaut. Il s'agit de matériaux ou d'installation susceptible de contenir de l'amiante, des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées.

En cas d'assainissement de ces matériaux ceux-ci devront être effectués par une entreprise spécialisée.

Le fibrociment peut être démonté dans les règles de l'art par des professionnels qui ont suivi un cours de sensibilisation à l'amiante.

Le MP repéré doit être signalé par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité du MP.

Liste des matériaux ou installations susceptibles d'être pollués pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées

Localisation	Description du matériau AMIANTE PAR DEFAULT
Néant	

Liste des matériaux analysés par un laboratoire

Localisation	Description du matériau AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE
Rez Salle 2 et WC 1	Panneaux légers
Extérieur Sous-couverture	Plaques fibrociment
Rez Salle 1 et tout le rez	Mastic de fenêtre
Extérieur Toiture	Tuiles fibrociment

Localisation	Description du matériau NON-AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE
Rez Salle 2	Colle de carrelage
Rez Cuisine, corridor et WC 1	Colle de carrelage
Rez Cuisine	Colle de plinthe
Rez Cuisine	Colle de faïence
Rez Cuisine	Colle de faïence
Rez Office	Colle de carrelage
Rez Office et WC 1	Colle de plinthe
Rez Office et WC 1	Colle de faïence
Rez WC 2	Colle de carrelage
Rez WC 2	Colle de lino sur murs
Rez Office, corridor et WC 1	Crépi murs
Rez Salle 1 et rez	Isolation entre murs
Combles WC 2	Colle de lino
Extérieur Toiture	Etanchéité
Extérieur Tableau électrique	Panneaux légers

Localisation	Description du matériau RIEN A SIGNALER
Extérieur Cheminée	Rien à signaler
Extérieur Cabanon	Rien à signaler
Combles et s-sol Fenêtres	Rien à signaler
Combles Balcon, pièce 1, réduit	Rien à signaler
Sous-sol Caves 1, 2, 3, 4	Rien à signaler

4 Situation potentiellement dangereuse pour les occupants

- WC1 et salle 2, panneaux légers

5 Réserves

Liste des locaux et installations n'ayant pu être diagnostiquées :

- Néant

Les locaux figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

6 Liste des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Annexe – Tableau des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Bâti-Conseils Sàrl – Echandens

Dossier N° 240548

Version 1.5

Date : 13 mai 2024

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FA/m³ si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥ 4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MP	Remarques
Rez	Salle 2	Colle de carrelage	1	NFA		Rez	O	N	LAB							Brun 10x20
Rez	Cuisine, corridor et WC 1	Colle de carrelage	2	NFA		Rez	O	N	LAB							Gris-jaune 10x10
Rez	Cuisine	Colle de plinthe	3	NFA		Rez	O	N	LAB							Beige 10x10
Rez	Cuisine	Colle de faïence	4	NFA		Rez	O	N	LAB							Jaune 15x15
Rez	Cuisine	Colle de faïence	5	NFA		Rez	O	N	LAB							Blanc 20x20
Rez	Office	Colle de carrelage	6	NFA		Rez	O	N	LAB							Beige 20x20
Rez	Office et WC 1	Colle de plinthe	7	NFA		Rez	O	N	LAB							Noir 10x10
Rez	Office et WC 1	Colle de faïence	8	NFA		Rez	O	N	LAB							Jaune 15x15
Rez	WC 2	Colle de carrelage	9	NFA		Rez	O	N	LAB							Mosaïque 2x2 brun-blanc-gris
Rez	WC 2	Colle de lino sur murs	10	NFA		Rez	O	N	LAB							
Rez	Office, corridor et WC 1	Crépi murs	11	NFA		Rez	O	N	LAB							
Rez	Salle 2 et WC 1	Panneaux légers	12	FA	1	rez	O	A	LAB			B	4	I	A assainir	Prélèvements composite
Extérieur	Sous-couverture	Plaques fibrociment	13	NFA	2	rez	O	A	LAB			B	2	II	2029	

Nombre total de pages du rapport : 20

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAP/m³ si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (< 1 à > 4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MP	Remarques
Rez	Salle 1 et rez	Isolation entre murs	14	FA		Rez	O	N	LAB							
Rez	Salle 1 et tout le rez	Mastic de fenêtre	15	NFA	3	Rez	O	A	LAB			B	2	II	2029	
Combles	WC 2	Colle de lino	16	NFA		Combles	O	N	LAB							
Extérieur	Toiture	Etanchéité	17	NFA		Extérieur	O	N	LAB							
Extérieur	Toiture	Tuiles fibrociment	18	NFA	4	Extérieur	O	A	LAB			B	2	II	2029	
Extérieur	Tableau électrique	Panneaux légers	19	FA		Extérieur	O	N	LAB							
Extérieur	Cheminée	Rien à signaler	20	RAS		Extérieur										
Extérieur	Cabanon	Rien à signaler	21	RAS		Extérieur										
Combles et S-sol	Combles et S-sol, fenêtres	Rien à signaler	22	RAS		Combles										
Combles	Balcon, pièce 1, réduit	Rien à signaler	23	RAS		Combles										
S-sol	Cave 1, 2, 3 et 4	Rien à signaler	24	RAS		S-sol										

Légende :

Type de matériaux : **F** : Flocage **C** : Calorifugeage **FA** : Matériaux faiblement agglomérés **FP** : Faux-plafond **SOL** : Revêtement de sol **NFA** : Autre matériau aggloméré
Présence d'amiante : **A** : Contient de l'amiante **N** : Ne contient pas d'amiante **R** : Amiante retiré **RAS** : Rien à signaler

7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

Fiche d'identification 1

Matériaux faiblement agglomérés **Panneaux légers**

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez-de-chaussée WC1 et salle 2	
	Référence échantillon	240548/12	
Elément	Elément et description	Panneaux légers	
	Quantité approximative	<0,5 m2	
	Plan/Croquis	Rez	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☐	
	MCA par analyse	☒	
	Date prochaine évaluation	A assainir	
Elimination des déchets	Décharge de type B	☐	
	Décharge de type E	☒	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : **I**

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	3
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		4

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 2 Matériaux fortement agglomérés Plaques fibrociment

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Extérieur Salle 2	
	Référence échantillon	240548/13	
Elément	Elément et description	Plaques fibrociment	
	Quantité approximative	pièce	
	Plan/Croquis	Rez	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☐	
	MCA par analyse	☒	
	Date prochaine évaluation	2029	
Elimination des déchets	Décharge de type B	☒	
	Décharge de type E	☐	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : II

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		2

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

- I Ordonner l'assainissement.**
- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
 - Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence;
 - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air.
- II Recommander des mesures d'assainissement.**
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
 - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air.
- III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.**
- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
 - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 3

Matériaux fortement agglomérés : mastic

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez, tout l'étage	
	Référence échantillon	240548/15	
Elément	Elément et description	Mastic de fenêtre	
	Quantité approximative	30 p	
	Plan/Croquis	Rez	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☐	
	MCA par analyse	☒	
Elimination des déchets	Date prochaine évaluation	2029	
	Décharge de type B	☐	
	Décharge de type E	☒	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : II

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		2

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 4

Matériaux fortement agglomérés **Tuiles fibrociment**

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Toiture	
	Référence échantillon	240548/18	
Elément	Elément et description	Tuiles fibrociment	
	Quantité approximative	140 m2	
	Plan/Croquis	Extérieur	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☐	
	MCA par analyse	☒	
	Date prochaine évaluation	2029	
Elimination des déchets	Décharge de type B	☒	
	Décharge de type E	☐	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : **II**

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		2

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Localisation		Identification du matériau	Date limite des travaux d'assainissement	Date limite de réévaluation du risque
Rez	Salle 2 et WC 1	Panneaux légers		A assainir
Extérieur	Sous-couverture	Plaques fibrociment		2029
Rez	Salle 1 et tout le rez	Mastic de fenêtre		2029
Extérieur	Toiture	Tuiles fibrociment		2029

Démarches visant à assainir les MP :

- La rédaction d'un PRC validé par la SUVA
- La surveillance du chantier
- Les contrôles visuels
- La mesure VDI libératoire
- La procédure de gestion des déchets
- La mise à jour du diagnostic

Le présent rapport a été rédigé selon le cahier des charges 1.5 du 14 février 2022.

Si celui-ci sera déposé à la commune pour une demande de permis de construire, l'écart entre sa date d'établissement et la demande même ne doit pas être supérieure à un an. Le cas échéant, le mandant doit préciser, à l'aide d'une annexe, que le rapport de diagnostic correspond à la situation dans le bâtiment lors de la demande de permis de construire.

Il est à noter que les quantités approximatives stipulées sur les fiches d'identification sous le point 7 sont indicatives et doivent faire l'objet d'un contrôle minutieux avant tout travail de désamiantage.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous rédiger une offre permettant d'organiser et contrôler au mieux le désamiantage de votre maison.

Echandens, le 13 mai 2024

AMDT diag



Pierre Maeder – Expert certifié

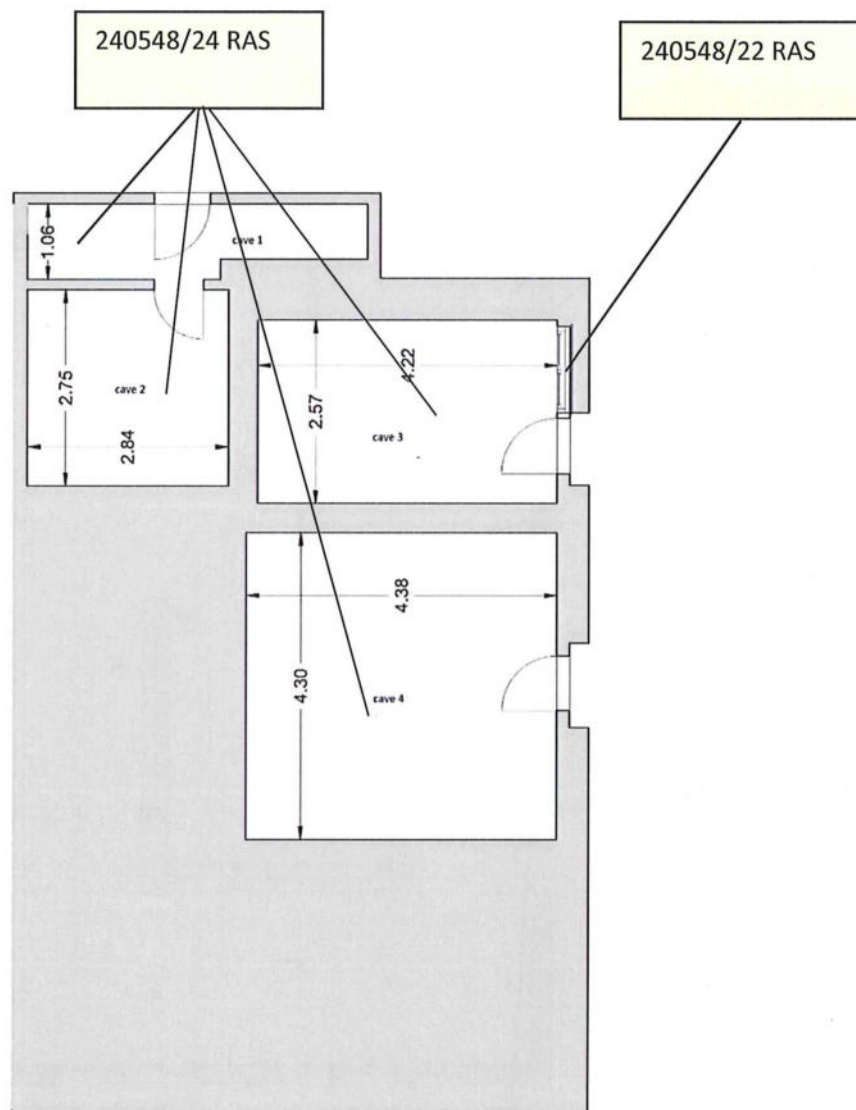
Bâti-Conseils Sàrl



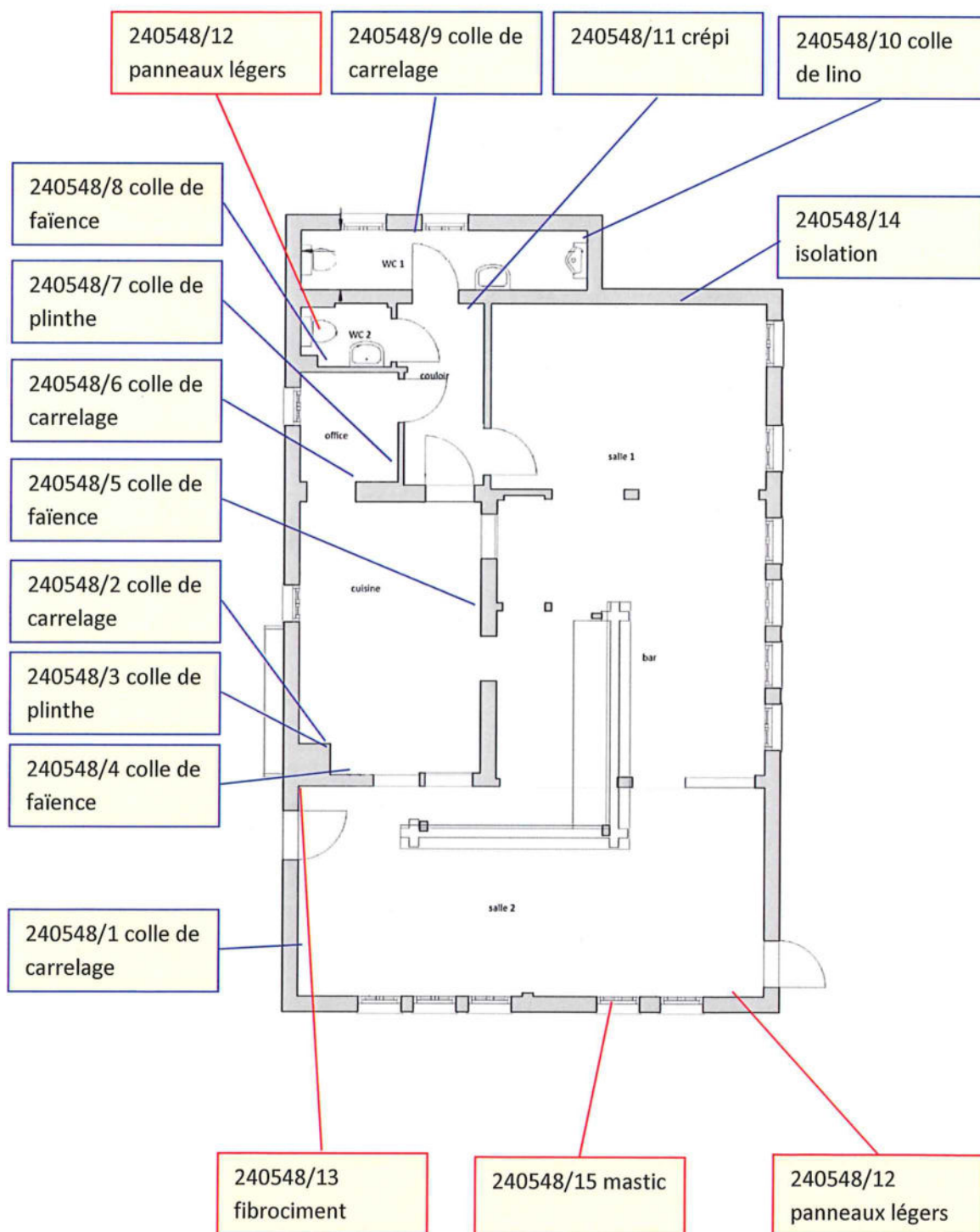
Dragan Pavkovic - Expert certifié FACH

9 Annexe 1 : plans

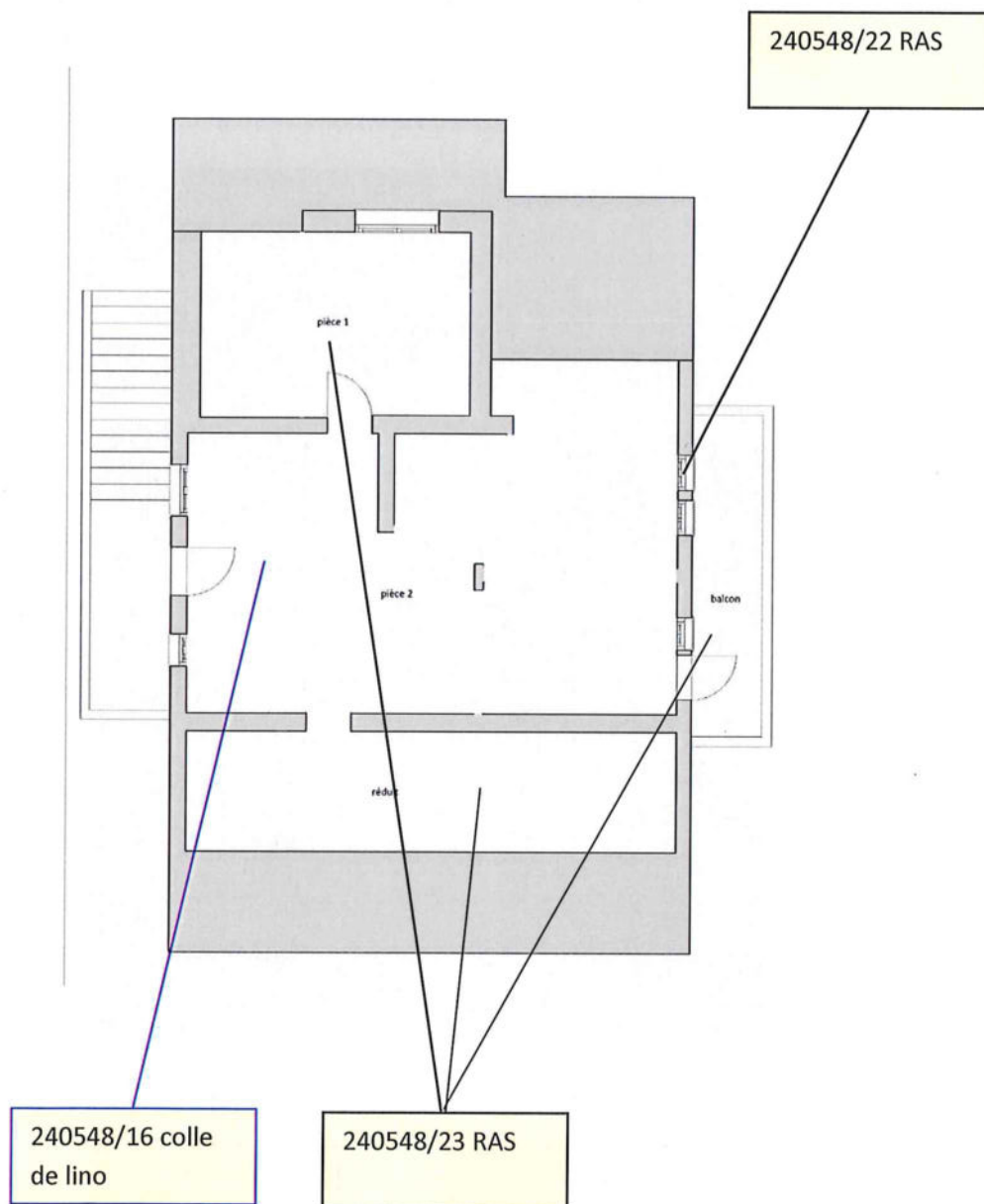
Sous-sol



Rez



Combles



Extérieur



10 Annexe 2 : résultats de laboratoire

analysis ***

N° commande:

FEB-548

Date & lieu d'analyse:

07.05.2024

Biel-Bienne

A L'ATTENTION DE →

AMDT diag

Maeder Pierre

Général-Gusan 22

1180 Rolle

RAPPORT D'ESSAI →

Analyse d'amiante dans les matériaux

RÉFÉRENCE →

240548 Les Diablerets

DATE DE RÉCEPTION: →

06.05.2024

MÉTHODE →

Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, couverte par le domaine d'accréditation ISO/CEI 17025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :

ÉCHANTILLONS →

1 / colle de carrelage
• Amiante non décelé

2 / colle de carrelage
• Amiante non décelé

3 / colle de plinthe
• Amiante non décelé

4 / colle de faïence
• Amiante non décelé

5 / colle de faïence
• Amiante non décelé

6 / colle de carrelage
• Amiante non décelé

7 / colle de plinthe
• Amiante non décelé

8 / colle de faïence
• Amiante non décelé

9 / colle de carrelage
• Amiante non décelé

10 / colle de lino
• Amiante non décelé

11 / crépi
• Amiante non décelé

12 / panneaux légers
• **Amiante détecté** (Amosite)

13 / fibrociment
• **Amiante détecté** (Chrysotile)

14 / isolation
• Amiante non décelé

15 / mastic
• **Amiante détecté** (Chrysotile)

16 / colle de lino
• Amiante non décelé

17 / étanchéité
• Amiante non décelé



Analysis Lab SA | Eekweg 8a | 2504 Biel/Bienne (CH)
+ 41 (0) 32 545 51 67 | info@analysislab.ch | www.analysis-lab.ch

1 / 2



analysis

N° commande:

FEB-548

Date & lieu d'analyse:

07.05.2024

Biel-Bienne

18 / fibrociment

• **Amiante détecté**

(Chrysotile)

19 / panneaux légères

• Amiante non décelé

Remarques générales:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date:

Biel-Bienne, le 07.05.2024

Analyste & titre:

Joël Gueniat

Responsable qualité

Signature:



Analysis Lab SA | Eckweg 8a | 2504 Biel/Bienne (CH)
+ 41 (0) 32 545 51 67 | info@analysislab.ch | www.analysis-lab.ch

2 / 2